

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 4 Brumaire, an VIII.



Ordres du jour de l'armée d'Orient. — Texte de la capitulation conclue entre le général Brune et le duc d'York — Embarquement d'une partie de l'armée anglo-russe. — Evacuation de Zuyderzée par les Anglais. — Apparition de 1,500 chouans à Nantes. — Arrêté du directoire relatif au partage des biens indivis entre la république et les parens d'émigrés. — Nouvelles diverses.

EGYPTE.

ARMÉE D'ORIENT.

Ordre du jour du 9 thermidor an 7.

Le général en chef, voulant donner une marque de sa satisfaction à la brigade de cavalerie du général Murat, qui s'est couverte de gloire à la bataille d'Aboukir, ordonne au commandant d'artillerie de remettre à cette brigade les deux pièces anglaises, qui avoient été envoyées par la cour de Londres en présent à Constantinople, & qui ont été prises à la bataille.

Sur chaque canon, il sera gravé le nom des trois régimens qui composoient cette brigade, le 7^e. de hussards, le 3^e. & 14^e de dragons, ainsi que le nom du général Murat, & celui de l'adjudant-général Roize; il sera écrit sur la volée: *Bataille d'Aboukir.*

Signé, ALEX. BERTIER, chef de l'état-major-général.

Ordre du jour du 14 thermidor an 7.

BONAPARTE, général en chef;

Le nom d'Aboukir étoit funeste à tout français; la journée du 7 thermidor l'a rendu glorieux. La victoire que l'armée vient de remporter accélère son retour en Europe.

Nous avons conquis Mayence & la limite du Rhin, en envahissant une partie de l'Allemagne. Nous venons de reconquérir aujourd'hui nos établissemens aux Indes & ceux de nos alliés par une seule opération; nous avons remis dans les mains du gouvernement le pouvoir d'obliger l'Angleterre, malgré ses triomphes maritimes, à une paix glorieuse pour la république.

Nous avons beaucoup souffert; nous avons eu à combattre des ennemis de toute espèce; nous en aurons encore à vaincre; mais enfin le résultat sera digne de vous & nous méritera la reconnaissance de la patrie.

Signé, BONAPARTE.

ALLEMAGNE.

Stutgard, le 23 vendémiaire.

Le bruit avoit couru ici qu'un corps de l'armée de l'archiduc avoit de nouveau occupé le 19 la ville de Constance; mais des lettres postérieures démentent cette nouvelle.

Les Français ont détruit & brûlé la tête de pont près de Bussingen.

Il paroît que les troupes russes arrivées en dernier lieu de l'Italie, se rendront par le pays des Grisons & le Yorarlberg dans les environs de Constance, pour se réunir au corps

du général Korsakow. Le 20, le quartier-général de Suwarow étoit à Feldkirch, & celui de l'archiduc à Donaueschingen.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Bâle, le 29 vendémiaire.

Notre gouvernement persiste dans la défense qu'il a faite d'acquitter l'emprunt demandé par le général Massena. Il est décidé à donner sa démission, si on s'opiniâtre à vouloir le prélever. La fin de cette lutte ne peut pas être éloignée puisque l'on a déjà fait entrer des troupes françaises dans cette ville.

Les canons de Zurich ont tous été transportés en France; on n'a rien laissé dans l'arsenal. Les Suisses réclament fortement contre cette mesure.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 29 vendémiaire.

Notre directoire a reçu hier la lettre suivante du général Brune, datée du quartier-général d'Alkmaer, le 27 vendémiaire:

« Citoyens directeurs, je vous prévien que la convention pour la retraite de l'armée anglo-russe du territoire batave, a été arrêtée hier: la ratification s'en est faite aujourd'hui. Le général Vandamme, qui se rendra demain à la Haye, sera chargé de vous porter copie de cette convention.

Salut républicain,

Signé, BRUNE.

Le général Vandamme est arrivé ici aujourd'hui. Le directoire s'est assemblé extraordinairement pour le recevoir. Les canons & les cloches ont aussi-tôt annoncé au peuple cet heureux événement.

Un des premiers effets de la capitulation, a été la retraite de la majeure partie de la flotte anglaise du Zuyderzée. L'amiral Mitchell est retourné au Texel avec presque toute son escadre. La première division de troupes anglaises commence à s'embarquer, & elle doit mettre à la voile pour l'Angleterre le 5 de ce mois. Les troupes russes, réduites à 9 mille hommes d'infanterie, 500 cosaques & quelques compagnies de canonniers, seront transportées à l'isle de Wigt, où elles passeront l'hiver. Les autres troupes anglaises s'embarqueront successivement.

L'administration centrale du département du Texel, qui s'étoit retirée à Harlem, vient d'en repartir pour se rendre à Alkmaer. Les corps de citoyens armés qui avoient pris les armes, retournent dans leurs foyers.

Le corps représentatif a décrété aujourd'hui que la jour-

née du 29 vendémiaire seroit tous les ans un jour de fête nationale.

Voici le texte de la capitulation :

« M. le général-major Knox, muni de pouvoirs de S. A. R. le duc d'York, commandant en chef l'armée combinée anglaise & russe ; le citoyen Rostolland, général de brigade, chef de l'état-major-général, muni de pouvoirs du citoyen Brune, commandant en chef l'armée française & batave, sont convenus de ce qui suit :

Art. I^{er}. A compter de ce jour, toutes hostilités cessent entre les deux armées.

II. La ligne actuellement existante des avant-postes de chacune des deux armées, servira respectivement de démarcation.

III. Tous ouvrages offensifs & défensifs resteront suspendus de part & d'autre, & il ne peut en être fait de nouveaux.

IV. Les batteries qui existoient au Helder & dans les positions où se trouve l'armée combinée anglaise & russe, lors de l'invasion, seront rétablies dans leur intégrité, ou resteront dans l'état présent amélioré, pourvu que les pièces d'artillerie bataves y soient toutes conservées.

V. L'armée combinée anglaise & Russe se rembarquera le plus tôt possible, & aura évacué le territoire batave au 9 frimaire (30 novembre 1799), sans y avoir causé aucun dégat, en pratiquant des inondations, coupures de digues, ou obstruant les sources de la navigation.

VI. Les vaisseaux de guerre & autres bâtimens qui viendroient avec des renforts pour l'armée combinée anglaise & russe, ne pourront effectuer aucun débarquement, & repartiront sur-le-champ.

VII. Le général en chef Brune pourra envoyer un officier au Helder, pour lui rendre compte, tant de l'état des batteries que des progrès de l'évacuation. S. A. R. le duc d'York pourra aussi envoyer un officier sur la ligne française & batave, pour se convaincre qu'on ne fait pas de nouveaux ouvrages. Un officier supérieur de marque, de chaque armée, sera envoyé pour garantir l'exécution du présent article.

VIII. Huit mille prisonniers de guerre français & bataves, faits antérieurement à la présente campagne, & détenus en Angleterre, seront, au choix & dans la proportion réglée par les deux gouvernemens des deux républiques alliées, renvoyés libres & sans conditions dans leur patrie. M. le général Knox restera à l'armée française pour garantir l'exécution du présent article.

IX. Le cartel établi entre les deux armées pour l'échange des prisonniers faits dans la présente campagne, continuera d'avoir son exécution. Il est ensuite convenu que l'amiral de Winter est considéré comme échangé.

Conclu à Alkmaer, le 26 vendémiaire de l'an 8 de la république française (18 octobre 1799), par les généraux soussignés, munis de pouvoirs à cet effet.

Signé, ROSTOLLAND, général de brigade ;
KNOX, général-major.

Approuvé.

Signé, FRÉDÉRIC, duc d'York, commandant en chef, &c.

Approuvé par le général en chef de l'armée française & batave.

Signé, BRUNE.

Le général Vandamme à l'administration centrale du département de l'Escaut.

Au quartier-général d'Alkmaer,
le 28 vendémiaire.

Les succès de l'armée sont décisifs. La honte du duc d'York est plus complète qu'à Honschoote. La défaite des anglo-russes qu'il commande est irréparable, & les triomphes des républicains sur ce point sont plus brillans qu'on n'auroit osé l'espérer; les ennemis, quatre fois battus, attaquant ou attaqués; quinze mille hommes de perte dans les différentes batailles, tant tués que blessés & prisonniers; trente-six canons, plus du triple de caissons, les ambulances abandonnées à demi-portée du canon de leurs forts; voilà le résultat d'une campagne d'un mois, qui vient d'être couronnée par une capitulation qui honore la nation & l'armée.

Pour garantir l'exécution de cette capitulation, le duc d'York nous donne quatre otages parmi les lords de son armée. Le général Brune avoit aussi demandé la restitution de la flotte hollandaise; mais cette demande qu'il avoit faite pour satisfaire aux obligations de l'alliance, a

été sans succès, la restitution ne peut s'en faire qu'à la paix. Sous une décade, 25,000 hommes de cette armée passeront bien équipés pour renforcer celle du Rhin, ce qui nous autorise à croire que sous quelques mois la paix tant désirée, & que l'armée commande par ses victoires, sera enfin conclue à l'avantage de la république & pour le bonheur du peuple.

Signé, VANDAMME.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Nantes, le 29 vendémiaire.

Aujourd'hui, vers les 4 heures du matin, 1,500 chouans environ ont forcé les portes de notre ville, & ont pénétré jusqu'à la prison, d'où ils ont enlevé une douzaine d'individus.

Nous avons tué & blessé dix de ces rebelles; notre perte égale la leur. Nantes a été mis de suite en état de siège, aussi-tôt après la sortie de ces rebelles qui n'y ont fait qu'un court séjour. Le président de notre municipalité, le citoyen Sgelet, a eu la cuisse cassée par une balle. On a été obligé de la lui couper.

De Strasbourg, le 30 vendémiaire.

Le général Lecourbe, sur une nouvelle invitation du ministre de la guerre, au nom du directoire, vient d'accepter le commandement en chef de l'armée du Rhin. Il partira aujourd'hui avec le général Baraguay-d'Hilliers pour Mannheim, où le quartier-général de l'armée vient d'être transféré.

De Paris, le 3 brumaire.

Les directeurs Sieyes & Roger-Ducos ont rendu à Buonaparte la visite particulière qu'ils en avoient reçue. Les trois autres directeurs avoient déjà été le voir chez lui.

Buonaparte a dîné avant-hier chez Gohier, président du directoire. On a remarqué qu'il questionnoit plus qu'il ne parloit lui-même. On lui demandoit ce qui avoit le plus frappé les Egyptiens de toutes les inventions que nous leur avons apportées: « J'ai eu la même curiosité, répondit-il, & j'ai adressé la même question à un des principaux imams du pays. Il m'a répondu que ce qui avoit le plus étonné les habitans, c'étoit de nous voir boire & manger à-la-fois; & qu'ils espéroient bien profiter de cette bonne habitude. »

Buonaparte a annoncé qu'il venoit d'avoir des nouvelles d'un des jeunes mammeloucks qu'il a emmenés avec lui, & qui a été volé aux environs d'Aix. « Il se plaint un peu de moi, a-t-il dit, & prétend que je l'ai trompé (en lui assurant qu'il n'y avoit pas en France d'Arabes Bédouins; qu'il a eu le malheur d'en rencontrer, & qu'il se trouve nud comme en sortant du désert). »

Buonaparte a fait de grands complimens à Volney, sur son voyage d'Egypte et de Syrie. Il lui a dit qu'il étoit à-peu-près le seul des voyageurs qui n'eût pas menti, & qu'il avoit su joindre au mérite de la fidélité le plus grand talent d'observation.

Il assistoit avant-hier à la représentation du *Réve & d'Ariodant*. Il étoit caché dans une loge du rez-de-chaussée; mais il y fut reconnu, & les cris *vive Buonaparte* éclatèrent à l'instant de toutes parts. Voyant qu'il étoit découvert, il partit après le premier acte.

— Le départ de l'amiral Massaredo pour Brest paroît prochain. On assure que c'est lui qui commandera en chef l'escadre combinée.

— Le citoyen Degiovani, attaché à l'état-major de Massena, est en ce moment à Paris, avec une mission de ce

général, qu'on auroit pu prévoir, aux moyens.

— Le bataillon de 25 vendémiaire.

général, qu'on croit relative aux besoins de notre armée & aux moyens d'y pourvoir.

— Le bataillon des conscrits de Paris a passé à Châlons le 25 vendémiaire, marchant vers Strasbourg. Il étoit composé de 1,700 hommes.

— Le télégraphe a transmis à Hédouville, l'ordre d'aller prendre de suite le commandement des départemens de l'Ouest.

— Cinq faussaires & deux voleurs se sont évadés à midi des prisons de la conciergerie. Ils ont brisé quelques portes, & en ont ouvert d'autres avec de fausses clefs.

— Le bureau central a dénoncé à la police plusieurs passages d'un sermon prononcé par l'évêque constitutionnel Royer, dans l'église de Notre-Dame de Paris. Il s'y plaint de ce qu'il n'existe plus ni foi ni religion, & de ce qu'on a détruit les autels & les ministres.

— Les lettres des départemens annoncent que la nouvelle de l'arrivée de Buonaparte a par-tout produit le même enthousiasme qu'à Paris.

— Le directoire a pris, sous la date du 26 vendémiaire, un très-long arrêté qui établit comme base de la comptabilité publique, à compter de l'an 8, la valeur du franc, relativement à la livre tournois & à ses fractions. Nous imprimons le texte de cet arrêté dans la *Collection générale des loix et des actes du directoire*, que nous distribuons toujours gratuitement aux souscripteurs de cette feuille.

— Les généraux Lasne & Murat ont passé le 25 vendémiaire, à Lyon, & doivent être en ce moment à Paris.

— Le général Saint-Cyr est arrivé à Paris.

— Sept à huit courriers de Brest étoient arriérés; mais on les dit arrivés.

— Un embargo momentané a été mis sur les navires neutres qui se trouvent dans les ports de la république. Il est probable que cette mesure a sur-tout pour but de distinguer & d'arrêter les navires hambourgeois.

— La fête la plus brillante a été célébrée à Toulon, à l'occasion de l'heureux retour de Buonaparte. On n'a pas oublié que c'est dans la reprise de cette ville sur les Anglais qu'il signala, pour la première fois, son génie, quoiqu'il ne fût encore alors que simple officier d'artillerie.

— La *Gazette de Mayence* (du 25 vendémiaire) dit que le commissaire Lakanal a nommé le citoyen Mulot inspecteur des journaux & gazettes des quatre départemens conquis sur le Rhin; que le général a défendu à Mayence de porter des ganses en or au chapeau; que le général Laval a mis tout le département de Rhin & Moselle en état de siège; que la municipalité de Coblenz a été destituée; enfin, que vingt-un hulans, prisonniers de guerre, ont été amenés à Mayence.

— La prise de Civitta-Vecchia ne peut malheureusement plus être révoquée en doute, puisque la garnison de cette place est, depuis plusieurs jours, arrivée à Marseille. La convention conclue à ce sujet entre le général Garnier & l'amiral anglais Frowbridge, porte que les troupes conserveront leurs fusils, épées, bayonnettes & gibernes, & qu'elles ne seront pas considérées comme prisonnières de guerre.

— On va faire paroître à Londres, au 1^{er} janvier prochain, un *Tableau historique, politique, commercial et littéraire de l'Asie en général, et particulièrement de l'In-*

dostan et de l'Inde britannique. Les auteurs de cet ouvrage annoncent que la Grande-Bretagne, outre ses acquisitions dans la péninsule de l'Inde, possède en entier le Bengale & le Bahar, « pays beaucoup plus étendu, disent-ils, que la France, & renfermant une population civilisée de 32 millions d'habitans ».

Au rédacteur du Publiciste.

Paris, le 3 Brumaire an 8.

Citoyen, dans votre numéro d'aujourd'hui, l'on s'est plu à me transformer, de simple volontaire de l'armée, en général de brigade commandant un corps de grenadiers dans une affaire aux environs de Schaffhouse, où je ne me suis point trouvé. De pareilles insinuations, de quelque part qu'elles vous soient parvenues, n'ont pu être inventées qu'à l'effet de me nuire & de me donner du ridicule. Intéressé à connaître l'auteur de ce renseignement perfide, aidez-moi, je vous prie, à le découvrir par la publication de ma lettre.

Salut & fraternité,

LATOUR-D'AUVERGNE-CARRET, ancien capitaine d'infanterie, volontaire à l'armée du Danube.

Au même rédacteur.

Quelques feuilles ont annoncé que les Français avoient occupé les forts de Gênes, parce qu'ils ont appris que le gouvernement & les principaux habitans correspondoient avec l'ennemi. Elles n'auroient pas imprimé une calomnie aussi absurde, si elles avoient su que, depuis la révolution de Gênes, il y a eu très-souvent des troupes françaises en garnison, & toujours sur la demande du gouvernement même. S'il n'y en avoit pas depuis quelque tems, c'est qu'elles étoient toutes employées à défendre la Ligurie. Maintenant que les Autrichiens se sont éloignés de Boccetta, on a pu faire rentrer une partie des troupes dans la ville, où elles sont à portée d'aller reprendre leurs positions.

Il y a sans doute à Gênes, comme ailleurs, des partisans de la coalition; mais il ne faut pas oublier les sacrifices immenses que le peuple ligurien a faits pour rester fidèle à la cause de la liberté. Il ne faut pas oublier qu'il en fait encore, & que l'armée française subsiste en partie des réquisitions qu'on fait dans la Ligurie, malgré l'extrême disette qu'on y éprouve depuis plusieurs mois.

Signé, un Ligurien.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Extrait d'un arrêté du 25 vendémiaire.

Le directoire a arrêté ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les partages des biens indivis entre la république & les femmes & parens des émigrés, seront activés par tous les moyens possibles, & consommés suivant les formes prescrites par les loix.

II. Lorsqu'une partie des biens de la communauté ou de la succession indivise, aura été vendue par les corps administratifs, ces ventes seront, dans tous les cas, imputées à-compte des droits de la république.

III. Les biens vendus seront estimés d'après les mêmes bases que les biens invendus; & si l'une des parties l'exige, les uns & les autres seront estimés suivant leur valeur lors de l'ouverture de la succession ou de la dissolution de la communauté. Les diminutions de valeur, provenant de la suppression des droits féodaux, ou d'autre cause de force majeure, seront néanmoins à la charge de la totalité de l'indivis, si ce n'est au cas où, d'après les loix civiles, la part doit être au détriment de l'héritier principal.

IV. En exécution de l'article 16 de la loi du 18 pluviôse an 5, tout ayant droit à une légitime, même conventionnelle, sera rempli en biens héréditaires de toute nature proportionnellement.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 3 Brumaire.

Des républicains d'Auxerre, se disant réunis en société politique, annoncent qu'ils ont célébré les victoires de nos armées; ils demandent que le corps législatif s'unisse pour faire triompher les républicains & punir les coupables: ils ajoutent qu'ils sont prêts à tous les sacrifices pour obtenir ce résultat.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Au nom de la commission forestière & de celle chargée d'assurer le service de l'an 8, Poulain-Grandpré rappelle la demande faite par le directoire d'une vente extraordinaire de futaie, par anticipation sur un nouveau mode d'aménagement & soumet à la discussion le projet qu'il présente dans la séance du 25 vendémiaire dernier. Il tendoit à autoriser le directoire à faire une vente extraordinaire de la superficie de bois nationaux jusqu'à la concurrence de 15 millions.

Fabre (de l'Aude) & un autre membre rappellent les ravages commis dans les forêts nationales depuis la révolution: ils pensent que, si le projet de la commission étoit adopté, la France seroit bientôt réduite à acheter à l'étranger ces objets de première nécessité; mais comme il faut remplacer les 15 millions sur lesquels on avoit compté, Fabre croit qu'on pourroit aisément y parvenir, en vendant les maisons nationales situées près des conseils des cinquante & des anciens, & du Carrouzel, qui sont absolument inutiles au service public, & dont le prix s'éleveroit encore au-delà des 15 millions. Ils terminent en invoquant la question préalable sur le projet.

Le rapporteur, de concert avec Delbrel, demande l'ajournement pour donner le tems à la commission de relever les erreurs dans lesquelles peuvent être tombés les orateurs qui ont combattu le projet, & démontrer par des calculs incontestables qu'il n'a aucun des inconvéniens qu'on lui reproche.

Le conseil prononce l'ajournement, & ordonne l'impression des discours des deux orateurs.

La commission des finances chargée de faire un rapport sur le message du directoire du 26 vendémiaire dernier, qui sollicitoit les mesures propres pour combler le déficit qui existe encore dans les recettes, demande, par l'organe de Creuzé-Latouche, son rapporteur, à être entendue en comité secret. En conséquence, le président donne ordre aux citoyens d'évacuer les tribunes.

Nota. On assure que le résultat du comité général a été le renvoi à diverses commissions de l'examen des loix sur l'emprunt forcé, sur les otages, sur les délégations, & d'un mode propre à accélérer la radiation définitive des prévenus d'émigration non-émigrés.

La séance ayant été rendue publique, on a lu un message du directoire, annonçant la capitulation conclue entre le général Brune & le duc d'York, les conditions y sont les mêmes que celles contenues dans l'article de la Haye.

Le conseil ordonne l'impression, & la séance est levée aux cris de vive la république.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 3 brumaire.

Le conseil approuve une résolution du 29 vendémiaire, portant établissement d'un octroi municipal dans la commune d'Amiens.

Un secrétaire fait lecture du message, annonçant la capitulation conclue entre le général Brune & le duc d'York.

Tous les membres du conseil se lèvent en criant vive la république!

Le conseil ordonne l'impression de deux discours prononcés à la suite de ce message, par Lemercier & Décomberousse pour célébrer cette nouvelle victoire. Une phrase contenue dans le discours de Décomberousse a excité des murmures; la voici: Un des articles de la capitulation porte, dit-on, que le duc d'York s'est engagé à ne plus servir pendant cette guerre. Je ne vois dans cet article, d'avantage que pour ce duc, auquel il assure l'interruption des affronts qu'il a reçus depuis qu'il porte les armes.

On ouvre la discussion sur la résolution relative à la marine auxiliaire.

Raujoux reproche à la résolution d'être inconstitutionnelle, en ce qu'elle crée une puissance militaire, qui courroit sur l'ennemi, sommeroit des villes, feroit la guerre sans être sous la dépendance du pouvoir que la constitution charge de diriger les opérations de guerre; de tendre à détruire la marine de l'état, en offrant aux marins plus d'avantage sur les vaisseaux de la marine auxiliaire que sur ceux de la république; de nuire aux manufactures françaises en admettant dans leurs colonies les produits des prises en concurrence des objets de l'industrie française; de diminuer les revenus de l'état au profit des seuls armateurs; en s'appropriant les droits d'importation & d'exportation des colonies. — La suite de la discussion est ajournée.

Bourse du 3 brumaire.

Amsterdam.....	Tiers cons.....	10 f.
Idem cour.....	Bons $\frac{2}{4}$	92 c.
Hamb.....	Bons $\frac{3}{4}$	
Madrid.....	Bons $\frac{1}{4}$	
Mad. effect.....	Bons d'arrérage, 79 fr.	38 c.
Cadix.....	79 fr.	25 c.
Cadix effect.....	Action de 50 fr. de la caisse	
Gênes effect.....	des rentiers.....	
Livourne.....	Or fin.....	105 f. 50 c.
Bâle.....	Ling d'arg.....	50 f. 63 c.
Lausanne.....	Portugais.....	95 f.
Lyon.....	Piastre.....	5 f. 55 c.
Marseille.....	Quadruple.....	80 f. 75 c.
Bordeaux.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Montpellier.....	Guinée.....	25 f. 75 c.
Rente provis.....	Souverain.....	55 f. 15 c.

Esprit $\frac{3}{4}$, 350 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 255 f. — Rochelle, 22 d. — Cognac 22 d. 300 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 60 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 0 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 10 cent. — Savou de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 cent. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.